



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège no : 6

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

Sont absent(e)s :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

8 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023 et la séance extraordinaire du 29 août 2023
5. CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 7.2. Dépôt des états financiers au 30 août 2023
 - 7.3. Nomination d'une greffière-trésorière adjointe modifiant la résolution 2023-03-13
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Demande de commandite de L'OBNL Divertissement M.E. Kafkaïen pour leur activité Halloween
12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique consultative sur le projet de règlement 2023-01 abolissant le règlement 2022-05 concernant la démolition de bâtiments sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité

- 12.2 Adoption du règlement 2023-01 abolissant le règlement 2022-05 concernant la démolition de bâtiments sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité
- 12.3 Nomination de trois conseillers pour le comité de démolition
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-09-01 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-02 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-03 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023 et de la séance extraordinaire du 29 août 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023 et de la séance extraordinaire du 29 août 2023 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Il informe la population qu'il y a eu une alerte dû à un trouble électrique au centre de personnes âgées. Il explique le déroulement des événements. Il félicite le travail de nos pompiers et tous ceux qui ont aidés pour l'intervention.

Conseillers :

Mme Thérèse Gendreau félicite le travail des pompiers sur cette intervention.

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

PG Solutions qu'il y aura une légère augmentation sur le renouvellement du contrat pour notre système.

2023-09-04 7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2023, au montant de 110 738.49 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-05 7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-06 7.3 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE QUI MODIFIE LA RÉSOLUTION 2023-03-13

ATTENDU QUE selon l'article 184 du Code Municipal du Québec, le conseil municipal peut nommer un greffier-trésorier adjoint afin que ce dernier soit en mesure d'exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Baie-Trinité nomme madame Stecy Martens en tant que greffière-trésorière adjointe en plus de sa fonction de directrice générale adjointe

Qu'à ce titre, la greffière-trésorière adjointe exercera tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités. Qu'en cas de vacances dans la charge de greffier-trésorier, la greffière-trésorière adjointe devra exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie ;

QUE Madame Stecy Martens occupera dorénavant les fonctions de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, monsieur Étienne Baillargeon étant lié indirectement avec l'organisme, il déclare son conflit d'intérêt et quitte la salle du conseil

2023-09-07 11.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR HALLOWEEN DIVERTISSEMENT M.E KAFKAÏEN

Monsieur Michel Paquet, maire suppléant préside l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Trinité a reçu une demande de commandite de dons financiers pour la réalisation de leur soirée d'halloween le 21 octobre prochain par l'organisme Divertissement M.E Kafkaïen;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE la Municipalité de Baie-Trinité participe à l'activité par dons à un montant maximal de 200.00\$,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Baillargeon revient dans la salle du conseil.

2023-09-08 12.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-01 ABOLISSANT LE RÈGLEMENT 2022-05 CONCERNANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE l'assemblée publique consultative sur le projet de règlement 2023-01 abolissant le règlement 2022-05 sur la démolition de bâtiments a eu lieu le 12 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique du 12 septembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-09 12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 ABOLISSANT LE RÈGLEMENT 2022-05 CONCERNANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, c. 7), le gouvernement du Québec a rendu obligatoire d'adoption d'un règlement de la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite mettre en place un régime réglementaire équitable pour tous tout en préservant les bâtiments patrimoniaux situés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT, les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. Yvan Thibeault à une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Trinité, tenue, le 14 juin 2023, et qu'un projet de Règlement a été présenté par M Yvan Thibeault lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Mme Carole Jourdain à une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Trinité, tenue, le 21 septembre 2022 et qu'un projet de Règlement a été présenté lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par: Mme Carole Jourdain, appuyé par M. Bernard Jourdain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que le règlement portant le numéro 2023-01 abolissant le règlement 2022-05 soit adopté, et que ce règlement 2023-01 soit mis en annexe de ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-10 12.3 NOMINATION AU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le conseil de la municipalité de Baie-Trinité d'avoir un Comité de Démolition (CD) fonctionnel dans le but de rendre des décisions sur les démolitions aux règlements d'urbanisme en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-01 ayant pour objet la création d'un comité de démolition pour la municipalité de Baie Trinité;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir trois conseillers municipaux au sein du Comité de Démolition tel que prescrit par le règlement 2023-01 article 3.1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

DE nommer comme représentant municipal au Comité de Démolition de la municipalité de Baie Trinité;
M. Michel Paquet
M. Yvan Thibeault
M. Bernard Jourdain

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2023-09-11 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

DE lever l'assemblée il est 19h22


Étienne Baillargeon
Maire


Stecy Martens
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire